

**RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 3 MARS 2023 À 08.30 HEURES**

01. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal approuve l'ordre du jour modifié avec l'unanimité des voix.

02. AFFAIRES DU PERSONNEL

A. PERSONNEL COMMUNAL : DÉMISSION D'UN FONCTIONNAIRE

Réunion à huis clos.

03. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

Madame Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, informe la presse des décisions prises à huis clos, à savoir de la démission de Mme Filipe CAPINHA HELIODORO de son poste d'expéditionnaire au service population/état civil.

Ensuite, elle soumet aux conseillers communaux les informations suivantes :

- Office social commun à Mamer : Présentation de la nouvelle constitution du conseil d'administration de l'Office social commun de Mamer avec les représentants de la commune de Bertrange, soit Madame Danielle Schaack et Monsieur Fernand Dentzer
- Les travaux de rénovation de la salle de concerts de l'ArcA se déroulent suivant le calendrier prévu de sorte qu'elle pourra rouvrir prochainement ses portes au public
- La population actuelle compte 8659 habitants et l'encaisse communale s'élève à environ 23,2 millions d'euros

04. AFAIRES DU PERSONNEL

A. SEA – RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INITIATION D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Le conseil communal accorde avec toutes les voix à Madame Laura MARTINELLI, employé communal au groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social en fonction d'éducateur, une réduction de la période d'initiation à concurrence de 12 mois.

B. PERSONNEL COMMUNAL – RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INITIATION D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

Le conseil communal accorde avec toutes les voix à Monsieur Patrick GRETHEN, employé communal au groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique en fonction d'architecte-urbaniste au service technique communal, une réduction de la période d'initiation à concurrence de 12 mois.

05. PROJETS COMMUNAUX

A. DÉCOMPTE D'UN PROJET EXTRAORDINAIRE – APPROBATION

Le conseil communal approuve à l'unanimité le décompte concernant l'axe des eaux pluviales de la rue de Mamer, à savoir :

CREDIT	DEVIS	DEPENSES
765.604,11	800.000,00	735.604,11

B. QUARTIER « A SCHWALLS » : CONFIRMATION DE LA DÉCISION DU COLLÈGE ÉCHEVINAL PORTANT SUR LES CANDIDATS RETENUS DANS LE CADRE DU DIALOGUE COMPÉTITIF

Le conseil communal confirme à l'unanimité la décision du collège échevinal relative à l'approbation des résolutions prises par le comité de désignation en ce qui l'équipe lauréate suite au colloque de présentation des projets finaux qui a eu lieu à la salle des fêtes du Centre Atert à Bertrange et en présence des équipes-candidates, à savoir :

- Les non-conformités constatées par rapport au programme de construction ne sont pas telles que les projets ne pourraient être considérés. Le comité de désignation estime qu'il s'agit essentiellement de non-conformités « mineures » qui devront être rectifiées lors de l'élaboration du projet détaillé ;
- Le Comité de désignation a décidé à l'unanimité de nommer lauréat le projet de l'équipe-candidate « Association momentanée Decker, Lammar & Associés / Feddersen Architekten » sous réserve de transposer les recommandations formulées et sous condition que les négociations contractuelles aboutissent à un accord entre parties ;
- Les indemnités conformément du cahier des charges techniques sont accordées aux trois équipes-candidates.

Le conseil communal confirme également à l'unanimité la décision relative à l'approbation des résolutions du comité de désignation par rapport aux projets lauréats.

06. CIRCULATION

A. CONFIRMATION DE RÈGLEMENTS DE CIRCULATION À CARACTÈRE TEMPORAIRE

Le conseil communal décide avec toutes les voix de confirmer les modifications temporaires du règlement de circulation de la commune de Bertrange et ce pour la durée des chantiers respectifs dans les rues suivantes :

- rue des Romains
- rue Atert
- rue de Mamer
- rue Tossenberg
- route de Longwy
- rue de Dippach

07. DON

A. AIDE AUX SINISTRÉS EN TURQUIE ET EN SYRIE

Considérant la situation critique ainsi que la crise sanitaire résultant des tremblements de terre qui frappent actuellement la Turquie et la Syrie, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 10.000 Euro à l'association « Les Médecins du Monde a.s.b.l. ».